

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17 octobre 2016			DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Daniel Ziegler		Lié à :(obligatoire) ad 16.034
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE)		
Contenu :		
Article 52, alinéa 1		
<sup>1</sup> Sur demande justifiée et avec l'accord du Décanat, les professeures et professeurs ordinaires peuvent obtenir du Rectorat, après <u>huit</u> années d'enseignement au moins, un congé scientifique d'une durée maximale d'un an.		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Daniel Ziegler		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :